

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017 DE L'ASBL ENFANTS DE BIRMANIE

Cher(e) Administrateur(trice),
Chère Marraine, cher Parrain,

La Présidente et le Conseil d'administration ont le plaisir de vous informer que l'AG annuelle statutaire de notre asbl se tiendra le dimanche 30 avril prochain à 13 h, chez le Trésorier, Monsieur J. Trévis, rue à Dettes, 38A, à 6150 Anderlues.

Ce courrier a valeur de convocation. Pour une organisation optimale, l'inscription est souhaitée pour le **20 avril dernier délai.**

Ordre du jour

- 1) approbation des p.-v. de l'AG 2016 et de l'AG extraordinaire du 22 août 2016
- 2) présentation et approbation des comptes 2016 (J. Trévis)
- 3) budget 2017 (J. Trévis)
- 4) nominations/démissions éventuelles de membres du Conseil d'administration
- 5) parrainages (O. Bruyère)
- 6) proposition du Trésorier d'une nouvelle organisation de l'asbl (création d'un poste de gestionnaire administratif des projets et de la récolte des dons ; redéfinition des rôles de chacun et mise en place de 2 niveaux de pouvoir) (J. Trévis)
- 7) charte et annexe sur l'engagement des membres ; proposition de demander une caution restituée en fin du mandat (4 ans) aux nouveaux administrateurs, couvrant les frais de publication au Moniteur en cas d'éventuelle démission anticipée (P. Longrée)
- 8) bilan des activités en Belgique en 2016 (P. Longrée)
- 9) activités prévues en 2017 (P. Longrée) avec en particulier un projet de crowdfunding proposé par une nouvelle sympathisante
- 10) état d'avancement des projets en Birmanie (P. Longrée)

Les candidatures/démissions aux postes de membres du CA doivent être adressées par courrier postal ou e-mail à Monsieur J. Trévis (jeremy.trevis@gmail.com; adresse postale soulignée en début de courrier), avec copie mail au Secrétaire (bphilippet@yahoo.com) et à la Présidente (plongree@gmail.com). Les administrateurs qui ne manifestent pas officiellement par courrier leur souhait de démissionner restent membres du CA jusqu'à la fin de leur mandat (valable 4 ans à partir de la dernière élection), et demeurent solidaires et responsables des décisions du CA. En cas d'absence à l'AG, l'administrateur peut se faire représenter en donnant procuration à un autre administrateur de son choix, sachant qu'un membre peut être porteur de 2 procurations au maximum (cf. coupon ci-dessous, à renvoyer dûment complété et signé à l'adresse postale du Trésorier).

Dans l'attente de vous retrouver le 30 avril prochain, je vous adresse au nom du CA et en mon nom, nos meilleures salutations.

Patricia LONGRÉE
Présidente

(à découper selon les pointillés)

Procuration

Je soussigné(e) (nom et prénom en capitales) donne par la présente tous pouvoirs à Monsieur/Madame aux fins de me représenter à l'AG du 30 avril 2017 prochain de l'asbl Enfants de Birmanie.

Ecrire « Bon pour pouvoir » Signature :

.....
.....

